

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 06 avril 2023

Délibération n° 2023-04-11

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 31/03/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 31/03/2023
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOULO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; Bertrand LEYRIS.

Absents excusés :

Cindy ESPLAN donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04 avril 2023
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 06 avril 2023
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 06 avril 2023
Frédérique ROMERO donne procuration à Jean-Michel MABILLET en date du 03 avril 2023
Mylène LARRIEU donne procuration à Christel EYHERAMOULO en date du 06 avril 2023

Absents :

Davy CAMY
Carine REY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE.

Objet : Attribution de subventions aux associations

Considérant les demandes de subventions adressées par différentes associations à la commune.

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2023 à l'article 6574,



Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations ondraises

Imputation	Objet	Montant subventions 2023	VOTE
6574 30	ACCA	1 400 €	24 voix pour (Nadine DURU, Cyril DURU et Jean-Pierre LABADIE quittent la salle et ne participeront pas au vote)
6574 30	ANIM'ONDRES	7300	27 voix pour
6574 30	ASO	20 000 €	27 voix pour
6574 30	APE FCPE	1 100 €	27 voix pour
6574 30	COS	3 800 €	27 voix pour
6574 30	CSF	1 250 €	27 voix pour
6574 30	ARMONIA	500 €	27 voix pour
6574 30	LES Z'ATTACHANTS	1 500 €	27 voix pour
6574 30	FEPO	6 600 €	27 voix pour
6574 30	FNACA	400 €	27 voix pour
6574 30	BERGERS DU SEIGNANX	2 500 €	27 voix pour
6574 30	JARDINS PARTAGES	800 €	27 voix pour
6574 30	REBEL DANCERS	300 €	27 voix pour
6574 30	ROOT SPIRIT	500 €	27 voix pour
6574 30	TENNIS CLUB	2 000 €	27 voix pour
6574 30	THEATRE CHRYSALIDE	350 €	27 voix pour
6574 30	US LARRENDART	1 400 €	27 voix pour
6574 30	AUTO RETRO DU SEIGNANX	500 €	27 voix pour
6574 212	OCCE 40 COOP SCO 213	4 500 €	27 voix pour
6574 211	OCCE MATERNELLE	2 500 €	27 voix pour
TOTAL		59 200 €	





Associations extérieures

Imputation	Objet	Montant subventions 2023	VOTE
6574 30	SECOURS POPULAIRE	200 €	27 voix pour
6574 30	PREVENTION ROUTIERE	200 €	27 voix pour
6574 30	VALENTIN HAUY	100 €	27 voix pour
6574 30	HANDI-LOISIRS 104	250 €	27 voix pour
6574 30	APAJH	200 €	27 voix pour
6574 30	CROIX ROUGE	300 €	27 voix pour
6574 30	POUR LE DON DE SANG (TARNOS)	350 €	27 voix pour
6574 30	AAPPMA	800 €	27 voix pour
6574 30	RESTAURANT DU CŒUR	937 €	26 voix pour (Sandrine COELHO quitte la salle et ne participera pas au vote)
TOTAL		3 337 €	

ARTICLE 1. Le versement des subventions aux associations citées ci-dessus est approuvé.

ARTICLE 2. Mme le Maire est chargée de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,
Le 11 avril 2023,
Le Maire,



PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

M. Didier LE NAY

Acte rendu exécutoire le 11 / 04 / 2023

- après télétransmission électronique le 11 / 04 / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le 11 / 04 / 2023

